Formulaire d’inscription

# Quelques informations

Dans le cadre de son partenariat avec Passeurs d’Images, la FSCF vous propose d’accueillir un artiste dans votre association sportive. En participant à ce projet, vous vous inscrirez et aurez un rôle à jouer dans l’Olympiade Culturelle de Paris 2024. Les Résidences sont impulsées et financées par le CNAP.

## La Résidence d’artiste, c’est quoi ?

Votre club accueillera un jeune artiste qui filmera le quotidien de vos sportifs et de votre association, afin de réaliser une œuvre audiovisuelle. Les licenciés du club pourront visiter les coulisses de cette création, qui une fois réalisée, sera diffusée à des spectateurs dans la structure.

 Quelques informations à savoir :

* La durée de résidence de l’artiste devra être convenue entre votre structure et l’artiste. Elle s’établira entre les mois de mars 2023 et mars 2024. Le minimum est de six mois et le maximum d’un an.
* La fréquence de résidence de l’artiste dans le lieu est également à convenir entre la structure d’accueil et l’artiste. Le plus fréquemment possible reste le mieux.
* Dans le cadre de l’accueil des spectateurs pour la projection de l’œuvre, le matériel de projection sera fourni par Passeurs d’Images si la structure n’en a pas à disposition. Le reste du matériel, comme les chaises pour accueillir les spectateurs, devra dans l’idéal être fourni par l’association.
* Une fois l’œuvre réalisée, elle sera transférée dans les collections du CNAP. Si la structure souhaite se la réapproprier, elle devra demander l’autorisation au CNAP.
* L’association devra préalablement demander l’autorisation des licenciés pour qu’ils soient filmés et/ou photographiés.

## Les conditions d’éligibilité pour accueillir une résidence d’artiste

* Le lieu doit être un équipement sportif, de préférence avec une fréquentation vivante et des activités en cours
* Le lieu doit donner l’accord légal et accepter officiellement d’accueillir pour le temps nécessaire l’artiste en résidence
* Le lieu doit être capable d’accueillir logistiquement un tournage et une équipe (restreinte) de tournage : il doit être doté d’électricité et d’une bonne connexion informatique/internet ; il doit posséder un espace qui pourrait être dédié à du stockage de matériel audiovisuel
* Le lieu doit avoir des bureaux ou une salle de travail qui ferment et qui soient isolés du bruit qu’il pourrait y avoir dans l’équipement sportif
* Le lieu doit être capable d’accueillir une séance de projection in situ de l’œuvre produite pendant la résidence, et plus particulièrement il doit pouvoir accueillir un écran de projection et des publics spectateurs
* Durant le temps de la résidence et de la restitution, des travaux ou un chantier d’une ampleur telle à pouvoir déranger le travail et/ou l’œuvre de l’artiste ne doivent pas être réalisés

NB : il est fortement apprécié (mais pas obligatoire) que la structure ait un attrait esthétique, historique ou lié au patrimoine français (pour pouvoir évaluer cet attrait, merci d’envoyer des photos du lieu avec la candidature)

# Formulaire

Le formulaire est à remplir et transmettre à la FSCF **avant le mercredi 11 mai 2022**. Si vous êtes intéressés par le projet mais ne pensez pas pouvoir remplir le formulaire avant, merci de nous le spécifiez.

Merci d’indiquer ci-dessous :

1. Le nom de votre association :
2. Le numéro de SIRET de votre association :
3. L’adresse du siège social de votre association :
4. L’adresse de la structure où se déroulera la résidence d’artiste, si différente de celle du siège social :
5. La structure où se déroulera la résidence d’artiste se trouve-t-elle en zone rurale ou en zone de QPV (Quartiers Prioritaires de la Ville) ?

[ ]  Non [ ]  Oui, en Zone rurale [ ]  Oui, en QPV

1. Le nombre de licenciés FSCF, ayant entre 15 et 25 ans et pratiquant une activité sportive dans votre association :
2. La surface en m2 de votre structure (seulement les espaces exploitables par l’artiste) :
3. La durée pour laquelle vous seriez prêts à accueillir le jeune artiste :
4. La fréquence à laquelle vous seriez prêts à accueillir le jeune artiste :

[ ]  Lundi [ ]  Mardi [ ]  Mercredi [ ]  Jeudi [ ]  Vendredi [ ]  Samedi [ ]  Dimanche

1. Le planning hebdomadaire de votre association en termes d’activités sportives
2. Si vous disposez de matériel de projection et de matériel audiovisuel. Si oui, le(s)quel(s) ?
3. Les raisons pour lesquelles vous êtes intéressés par ce projet ? ce que ce projet apportera à votre association ?
4. La manière dont vous envisagez pouvoir exploiter ce projet dans le futur ?
5. Déposez ici des photos de votre structure
6. Possédez-vous déjà des certificats de droit à l’image vous autorisant à filmer ou photographier vos salariés ?
7. Quelles activités sportives, que pourrait filmer l’artiste, sont proposées par votre association ?
8. Quelle est l’histoire de votre association ? Et de votre lieu ?
9. Avez-vous d’autres remarques ?